de la Nouvelle-Orléans.
73 rue de Chartres.

...LLE-ORLEANS
6 AOUT 1893.

...ITES ANNONCES

JACOB, 183 Canal. Salon de coif... de cheveux pour dames et ... 23 oct—dim.

3 shellings par jour à gagner en faisant ... travail manuel de 3 heures chez soi. ... 17 Quai Bourbon, Paris, France. ... Dim.

PERDU

... 2 août 1893, à deux heures, rue ... de la rue Franklin à Tchoupitoulas, ... renfermant 1° Trois certains ... tirés par Pascal Lostello ... par lui endossés datés le 24 juin et payables un an après date, un pour la somme de $1,000.00, un autre pour la somme ... le troisième pour la somme de ... tous stipulant qu'ils portent un intérêt ... par an de leur maturité jusqu'à ... et paraphés Ne Varietur par J. R. ... notaire public, pour les identifier avec ... acte d'hypothèque en date du 24 juin ... faveur de Jean Marie Cabos; 2° aussi ... $10 00.
... récompense libérale sera payée à qui ... les dits billets à J. M. Cabos, aux ... de J. R. Legier, notaire, ou à F. L. Four... avocat, 3½ rue Carondelet. Le paiement ... billets ayant été arrêté, avis est par ... donné à celui qui a trouvé les dits billets. ... 10 j

55 personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines ... objets en bronze et objets d'art, ... un acquéreur qui paiera le prix le ... élevé en s'adressant au No 133 rue de ... Lewis & Bernard. 2 juil—...

DEMANDES D'EMPLOI.

... jeune homme (français) âgé de 25 ans, parlant l'anglais, désirerait trouver une ... comme cocher, en ville ou à la campagne, ... sœur comme gardienne d'enfant. De... recommandations seront données. Adresser à la lettre "D", à "l'Abeille."

DEMANDES.

... désire louer maintenant ou pour le 1er septembre ou octobre, maison basse simple double—pas moins de six chambres, cuisine ... domestique. S'adresser 8, boîte ... Poste. 6 août—6 8

A VENDRE.

VENDRE—Un cottage double, un cottage simple, en bonne condition, et deux ... cité y attachée, coin Espagne et Dé... 6août—1f

VENDRE—Maison, briques, 3 étages, 243 Dauphine. S'adresser sur les lieux ou ... Lelosque, 130 Passage de la Bourse. 6 août—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Delandro vs. Fred Memblet.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,390—En vertu d'un writ de ... facias à moi adressé par l'Hon. W. H. ... juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, ... sur congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 636 rue Magazine, dans le Sixième District de ... ville, le JEUDI 10 août 1893, à midi, ... ci-après décrite, à savoir:
Un poney blanc, un wagon à quatre roues et ... d'après inventaire en mon bureau.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
31 juillet—3 au 10 août.

John Garcia vs. Eliza Berman.

...COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans — No 24,598. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. ... Paris Childress, juge de la Première ... de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 223 ... Gravier, entre Baronne et Dryades, le ... 8 août 1893, à 11 heures A. M., la ... décrite ci-après, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et ...
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
28 juil—28—août 2 8

AVIS DE SUCCESSION.

Thomas Mangan vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D—... est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. Ringrose, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4août—4 9 13

Succession d'Alois Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers ... intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. O. Hart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,640—Division D.—Attendu que George Zeller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zeller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29—4 août

Succession de Herman Gehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,860—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 août—3 7 12

Succession de F. W. Leube.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,711—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Karl Herman Leube, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 août—3 7 12

Succession d'Aristide Balestracci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,827—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 août—3 7 12

Succession d'Edward Karstendieck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,736.—Division C.—Attendu que Chas. A. Gaudet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Karstendieck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
2 août—2 6 11

Succession de Robert Monat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,943, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Charlotte Monat, née Froggart et August Ranxel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29—août 4

Succession de Nicholas Seibel et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,662—Division A—Attendu que Mme Caroline Seibel, femme d'Eugène F. Buhler, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Seibel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29 août 4

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,035—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Kilroy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
... 16

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. ROULO ... [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 AOUT—CLASSE No 284
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	Aux
45	72	40	70	47	7	19	6	33	5	9	58	12	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 août 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos ...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action......$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

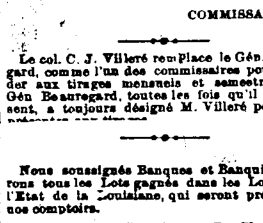

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le remplacer.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00 —AU— THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 AOUT 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100, ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000
PRIX D'APPROXIMATION.		
100 Lots de	$100, soit....	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$20, soit....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à.....		$265,460

PRIX DU BILLET: Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ...

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, coffre-fort en fer, moteur électrique, comptes à recevoir, billets, jugements, etc.

Schwartz et al. vs. Holloway & Gardes Co., Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,211.—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 juillet 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 14 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au magasin, Nos 38 à 40 rue Camp.

1° Un lot de meubles de bureau, installations, etc., incluant deux coffre-forts en fer (un Diebold et l'autre de la fabrique Herring.) Aussi un moteur électrique de Sprague de la force de dix chevaux: aussi plusieurs actions.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

2° Un lot de comptes à recevoir, billets, jugements, etc. selon une liste enregistrée à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur des comptes à recevoir aura à assumer le paiement des honoraires de l'avocat ou les frais de Cour qui peuvent être dus ou deviendront dus ci-dessus.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er août—1 5 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE PARTAGE.

Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le sixième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux ordres à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

Quatre lots de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 162 borné par les rues Peniston, Jersey [ou Annonciation], Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St-Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public, comme plan No 140. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit: Nos 14, 15 et 16 chacun vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation [ou Jersey] sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles; le lot No 17 forme l'encoignure des rues Annonciation (ou Jersey) et Peniston et mesure vingt-neuf pieds quatre lignes de façade rue Annonciation sur une profondeur et une façade de cent dix pieds entre lignes parallèles à la rue Peniston.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la dite propriété et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur assumera au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion de crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7juil—7 14 21 28—août 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

Joseph Lyons vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,364—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lyons, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
1er août—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,629, Division B.—John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893. N. H. RIGHTOR.
(Signé)
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN Député-Greffier
20 juil—3 f au 19 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fisker Esq., de cette paroisse, son agent dûment nommé, et avocat de ville, ... a demandé à cette cour ... de procéder ... possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour. EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,541—Division D—F. F. Matthews & Co, vs leurs créanciers—Ordre—Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de F. F. Matthews & Co. et F. F. Matthews et W. Matthews, les membres individuels de la dite raison commerciale, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp en cette ville, le mardi, 8me jour d'août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—5f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,595.—Julian Rivas et al vs le mineur Ramon Bartlett et als—Attendu que Mme Micaela Paraga, veuve de Julian Rivas, un résident de la ville de la Havane, Ile de Cube, dûment qualifiée tutrice des mineurs Caridad Rivas, America Ampora Diaz et Ramon Bartlett, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux cela concerne de faire savoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.
Par ordre de la Cour. EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
6 juil—5f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans- No 35,452 Division B—Dans l'affaire de la succession de Mme E. F. Lewis, décédée—Attendu que le Dr Bennett G. Henning, de Memphis, Tenn., exécuteur testamentaire de la succession de la dite Mme E. F. Lewis, et tuteur et représentant légal des mineurs John Frayser Lewis, Robert N. Lewis et Evanda M. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et transférer de cet Etat toute la propriété, tous les droits et crédits appartenant aux dits mineurs et à la dite succession.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours qui suivront la publication de cet avis, pourquoi la demande du dit exécuteur et tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans. 26 juillet 1893.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député-Greffier.
27juil—27—3 10 17 24 26 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A—Dans l'affaire de John H. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée: Wm R. Rutland, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant trois-cent-dix-neuf pieds, sept pouces, une ligne (319' 7", 1''') de façade rue Génois, sur cent trente-huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont sus-mentionnés; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition qu annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, connu communément comme "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général".

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un droit ou un titre ou une réclamation quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre ainsi prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivront celui où la présente monition a paru pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1893.
(Signé): N. H. RIGHTOR, Juge.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en ce moment par congé.
Pour copie conforme: JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juil—11 18 25—août 1 8 15.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
A 12 mois de crédit.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Baronne et Première, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Carondelet et Deuxième.

Hugh A. Bayne vs. James Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,211.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient en quelque manière que ce soit, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première, Carondelet et Deuxième, formant l'encoignure des rues Baronne et Première et mesurant soixante quinze pieds de face à la rue Baronne sur cent dix-sept pieds de profondeur et face à la rue Première, bornée dans le fond par la propriété achetée par le dit James Sweeney de Carrie S. Freret, d'après un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire public, le 19 jour de mai 1891.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Ceci étant la seconde et dernière enchère la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec garantie bonne et solvable portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir du jour de vente et hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère, au moment de la vente, et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif, des commis et commission, honoraires d'avocat, etc., soit à peu près trois cent vingt cinq piastres ($325) et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété se montant à peu près à deux cent vingt-cinq piastres ($225).

VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 août—5 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,
Et 76, 78, 80 et 82 rue Dryades,
Ainsi que 230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 39,150.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations**, qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Pierre, Bourgogne, Toulouse et Remparts, désignés par les lettres A, B et C sur un plan d'Edgard Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire, de la succession de Jacques N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893. Ces terrains mesurent comme suit:

Terrain A, trente huit pieds, 2 pouces et 6 lignes de façade rue St Pierre, sur une première profondeur du côté de la rue des Remparts, de quatre vingt quinze pieds, deux pouces et quatre lignes; de là, il s'élargit de huit pouces et trois lignes, et a une seconde profondeur de quatre-vingt dix-neuf pieds six pouces et six lignes; et de l'autre côté le plus proche de la rue Bourgogne, une profondeur de cent quatre-vingt quatorze pieds neuf pouces et deux lignes et une largeur à l'arrière de vingt-huit pieds onze pouces et deux lignes. Ledit terrain A est formé du terrain ... entier, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 octobre 1820, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 16 décembre 1820; et d'une partie du terrain No 4 sur un plan de Joseph Pilié voyer de la ville, en date du 13 octobre 1821, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 24 octobre 1821.

Les améliorations sur ledit terrain A sont désignées par les numéros 144 et 146 rue St-Pierre.

Le terrain B mesure trente-deux pieds, sept pouces et sept lignes de façade rue St-Pierre, sur cent quatre-vingt-quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Ledit terrain B est formé du reste du terrain 4 dans le plan ci-dessus de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 142 rue St-Pierre.

Le terrain C mesure trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de façade rue St-Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds sept pouces et six lignes, et est formé du terrain No 3 entier sur le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les numéros 138 et 140 rue St-Pierre, dont les terrains 3, 4 et 5 furent acquis par J. N. Lafargue, par achat à une vente du shérif dans l'affaire J. N. Lafargue vs. E. D. Marmiche, No 2,084 de la Cour civile de District, paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert d'un acte du shérif, en date du 9 juillet 1881, enregistré au bureau du greffier, livre 2, folio 129, et enregistré au bureau des ...

2° **Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations** qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Dryades, Perdido et Remparts, désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893, et mesurent comme suit:

Le terrain A forme le coin des rues Gravier et Dryades et mesure quarante cinq pieds de face rue Gravier; trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Perdido de trente-trois pieds trois pouces; de là le dit terrain s'élargissant de cinq pieds dix pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Perdido, et de là une seconde profondeur de vingt-cinq pieds ... cinq pouces à l'arrière ou l'autre côté vers la rue des Remparts sur laquelle le dit terrain mesure quarante-cinq pieds six pouces et deux lignes. Les améliorations sont désignées par le numéro 76 rue Dryades.

Le terrain B mesure vingt-et-un pieds quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Gravier de trente trois pieds trois pouces; de là le terrain se rétrécit de cinq pieds dix pouces, et de là une seconde profondeur de vingt-cinq pieds deux pouces et de l'autre côté vers la rue Perdido, le long d'une allée commune, deux pieds cinq pouces de largeur à l'usage desdits terrains B et C. Ledit terrain a une profondeur de trente-trois pieds, de là s'élargit de deux pieds cinq pouces et a une profondeur additionnelle de dix-huit pieds à l'arrière, où il mesure seize pieds onze pouces et quatre lignes. Les améliorations sur ledit terrain sont désignées par le No 78 rue Dryades.

Le terrain C mesure vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de façade rue Dryades; quarante quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces du côté de la rue Perdido, et cinquante-un pieds de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par les Nos 80 et 82 rue Dryades.

Le terrain D mesure vingt-trois pieds, 6 pouces de façade rue Gravier; vingt-sept pieds un pouce de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent sept pieds, trois pouces et deux lignes, du côté de la rue Dryades; et cent-huit pieds, onze pouces et six lignes de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par le numéro 230 rue Gravier.

Ledit terrain A est formé de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain B de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain C de la partie inférieure des terrains 8 et 9 et de la partie supérieure d'une allée commune de quatre pieds; et le terrain D du terrain 10 en entier et de la partie inférieure de ladite allée commune.

Lesquels dits terrains 8, 9 et 10 furent acquis par J. N. Lafargue à une vente du shérif dans l'affaire de J. N. Lafargue vs E. G. Marmiche, No 10,889 de l'ancienne Sixième Cour de District, ainsi qu'il appert du titre du shérif en date du 19 août 1880, enregistré dans le bureau du greffier de la Cour Civile de District, registre 1, folio 64, et enregistré dans le C. O. B. K. 112, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 12 19 26—août 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Second District.

Mme Louisa M. Folger, Veuve de Jessie S. Flower, vs. Lionel Adams—No 38,626.

Charles M. Hero vs. Fabiola Collens et als—No 38,655.—Division A.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias dans la première affaire, et aussi en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1893, et signé le 3 juillet 1893, dans la seconde affaire ci dessus mentionnées; et aussi en vertu d'un ordre en date du 10 juillet 1893, dans ladite seconde affaire, signé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, actuellement en congé, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges et avantages y appartenant, ou en quelque sorte faisant partie, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieurs terrains Nos 4 et 5 sur un plan d'Arthur De Armas, voyer, en date du 16 décembre 1879, et annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville, le 17 janvier 1880; ladite portion de terre commence à une distance de soixante-seize pieds, huit pouces et six lignes un cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de lignes de façade sur ladite rue Dumaine; la même largeur à l'arrière sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Villeré; et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé; le tout conformément au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38 626.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 20 27—août 2 10 16

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

La Par'oidium Extrait est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc, etc.

Une boîte échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—3m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited, vs. Wm. N. Villavaso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,217—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte principale de l'entrée de la maison de Cour, dans laquelle est tenue la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 18 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Wm. N. Villavaso, le défendeur, dans une raison sociale pour les travaux de fer en feuille, conformément à un acte sous la signature privée de Charles Louque.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 août—7 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du premier district.

William P. Murray vs Richard E. Reames.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,454.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Clairborne désigné par la lettre D sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hemécourt, voyer, daté le 26 avril 1882 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 avril 1882 et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt-sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
4 août—4 11 18 25—1 6 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Suc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix huit et Dix-sept de l'ilet No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McCay, ex notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 août—3 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, paroisse Jefferson, d'après un plan ... par J. A. D'Hemécourt, voyer, daté le 8 septembre 1861 dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Hugh Madden, ex-notaire, le 22 janvier 1866), désigné par le No 4 de l'ilet borné par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Amélia, et mesure vingt neuf pieds deux pouces de façade rue Laurel sur une profondeur de cent dix pieds, vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de large dans le fond, toute mesure américaine.

Chaffe, d'après un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1891 (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 135, folio 584.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28—août 4 11 18 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magazine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte s'y rapportant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 154, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 28—août 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée connue comme le No 16 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Gasquet.

Joseph Brandner vs Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 16, rue Derbigny, et tout ce qui y appartient; tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 25, borné par les rues Derbigny, Canal, Gasquet et Roman, désigné par le No 5 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire de cette ville; et désigné par le même numéro sur un plan ou devis de Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 11 octobre 1881, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant ledit notaire, le 6 juillet 1892; ledit terrain mesure, d'après le plan sus-mentionné, vingt-cinq pieds de façade rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambou & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, plus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893, et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Mesponier et F. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres ... commissions leur soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONÉSIME TRIAY, Député-Greffier.
9 juil—9 23—août 7

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Le contenu d'une Buvette et Salon de Billards, Coin des rues Bienville et Tremé.

Mardi, 8 août 1893, à midi.—Consistant en installations de buvette, miroirs, pendule, chaises, tables de buvette, verrerie. Assortiment de liqueurs, vins, glacière, tableaux, etc. Aussi joli billard et accessoires, etc. Aussi un cheval et wagon et deux jeux de harnais.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur, bureau No 36 rue Royale—Tout le contenu de la dite buvette, ci-dessus décrite.
Conditions—Comptant.
6 août—2f

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Résidence confortable en bois à deux étages.

No 75 rue Désiré entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Joseph T. Degrais et sa femme.

No 38,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, daté le 24 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joseph T. Degrais et sa femme, Dossier No. 38,972, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de terre désirable avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Grands-Hommes, (actuellement Dauphine) Craps, (maintenant Bourgogne) et Elmira, mesurant en mesure anglaise 35 pieds 4 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence confortable en bois à deux étages, bien subdivisée, connue comme le No 75 rue Désiré, ensemble avec dépendances, hangar, etc. Les terrains sont très spacieux, avec des arbres fruitiers et autres; le site est excessivement désirable et agréable, bien amélioré, entouré de résidences modernes, etc.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 juil—26—août 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Valeur,

Convenables pour y Bâtir,

Dans le Troisième District.

Succession de Nicholas Dabon.

No ....—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 24 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Nicholas Dabon, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

1° Deux certains terrains dans la banlieue Franklin de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18, dans le carré d'ilet borné par les rues Girod, Musique, St Jean-Baptiste et l'avenue Washington, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade sur l'avenue Washington sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le même carré ci-dessus décrit, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Musique sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent à partir de la date des billets jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
26 juil—26—août 2 9 16 23 30

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Presses d'imprimerie, Moteur Electrique, Arbre de couche amélioré, Caractères, Fontes, Ect., Etc.

Droits d'occupation, ...

Aitkens Brothers vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No. 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—SAMEDI 12 août 1893, à 10 h. A. M., il sera vendu à l'encan, au plus haut enchérisseur, au No 48 de la rue Camp, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant pour l'Honorable Geo. H. Théard, juge, Division E, maintenant absent en congé, en date du 31 juillet 1893, dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Presse cylindre Wheleck, 19x24.
1 Presse Prowty, 6 1/2x10.
1 Moteur électrique de la force de trois chevaux, de Sprague.
Arbre de couche, etc., etc.
Le droit d'occupation du magasin No 48 rue Camp, jusqu'au 30 septembre 1893.
Comptes divers à recevoir conformément à une liste qui sera lue à la vente.

Conditions—Comptant.
1er août—1 3 9 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droit, Titre et Intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Comptes courants.

Aitkens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 9 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1893, dans la susdite affaire, savoir:

1° Divers comptes courants accusés sur un tableau que fourniront les encanteurs le jour de la vente.

2° Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un sixième indivis chacun, à et en la propriété ci-après décrite (laquelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Aitkens); savoir:

Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet 87, borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Laurel et Constance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis pris d'un plan de Pilié & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Quatrième, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 32.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 12 19 26—août 2 9

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois, au coin des rues Jersey et Valence, dans le Sixième District, qui s'améliore rapidement.

Succession de John J. Schellang.

No 156—Vingt-unième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Ross, juge de la Vingt unième Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 25 juillet 1893, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 143 borné par les rues Jersey, Valence, Laurel et Cadix et formant le coin des rues Jersey et Valence; mesurant 27 pieds 3 pouces 2 lignes de façade rue Jersey, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue Valence. Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois, ayant de chaque côté 3 chambres, cuisine et auvent.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes taxes dues et exigibles en 1893, seront assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot, notaire.
27 juil—27—août 2 9 16 23 30

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS,
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE —DES— Cottages doubles bien situés dans le Troisième District.

Succession de Eva Nuss, veuve en premières noces de Adam Lautenschlaeger, et épouse décédée de A. Delmare.

No 36,315—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, rendu le 31 mai 1893, et signé le 7 juin 1893, et d'un ordre en date du 30 juin 1893, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 19 juin 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double Nos 88 et 90 rue St-Antoine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart, ayant 3 chambres, cabinet et citerne, etc., de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan fait par P. J. Crocker, Jr., en date du 8 juin 1855; ledit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; ledit terrain forme le coin des rues St Antoine et Urquart. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur un plan original du Faubourg Marigny.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement bâti Nos 84 et 86 rue St-Antoine, situé dans le même district et carré et contigu à la propriété précédemment décrite, ayant 4 chambres, auvent, allée, citerne etc. de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 2 sur le plan susmentionné, le dit terrain mesure (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et une ligne de profondeur. Le dit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur le plan primitif du dit faubourg.

Ces cottages sont situés dans un quartier populeux, ou demande par de bons locataires, et constitueront un placement d'argent productif.

3° Le cottage double en bois Nos 99 et 101 rue Congrès, dans le Troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et Bourgogne, ayant 4 chambres, cabinets, galerie, auvent, citerne, etc. Le terrain est situé dans le susdit carré désigné par le No 9, sur un plan de Jos. Pilié, en date du 31 mars 1835, et déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme le coin des rues Congrès et Remparts, et mesure, au pied americain 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur une profondeur et une façade sur la rue des Remparts de 98 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Sur le parcours d'un chemin de fer, à proximité d'églises, d'écoles et d'autres institutions qui rendent la maison désirable comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 juillet—9 15 22 29—août 5 et 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAINS DANS LE TROISIÈME DISTRICT

Faisant face au fleuve.

The Lambou & Noel Lumber & Manufacturing Company Limited et als vs. Home Brewing Company.

No 39,571—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 juillet 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Jeannet et Pauline, désigné par le No 2, sur un plan fait par Charles A. de Armas, député voyer général, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 10 mai 1859. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Jeannet et des dites rues Jeannet et Chartres, et mesure au pied américain 58 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Peters, 58 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 185 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 1 et 182 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la rue Jeannet, étant composé de plusieurs lots Nos 7 et 8 et une moitié des lots 9 et 10, sur un plan de L. H. Pilié voyer de la ville, le 8 mars 1859, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 de l'ilet No 2, sur le plan ci-dessus, de L. H. Pilié, conformément au dit plan, les dits lots mesurent ... 3 lignes de face à la rue Peters, sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 4, 124 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3 et 123 pieds sur l'autre côté du dit lot No 4 près la rue Pauline; le lot No 5 123 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4, et le lot No 6, 120 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 121 pieds 2 pouces 4 lignes sur l'autre ligne près de la rue Jeannet. Ces lots sont sur l'ilet pavé avec des pierres carrées, à une petite distance au bas du dépôt du North-Eastern RR. et près des chemins de fer urbains, et c'est un bon emplacement pour une manufacture.

Conditions—Comptant, et le paiement des taxes dues et exigibles en 1893 par l'acquéreur en sus du prix de adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Frank Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 juil—27—août 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Animaux, wagons, machines, etc.

La Lambou & Noël Lumber & Manufacturing Co., Limited, et als vs Home Brewing Co.

No 39,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—LUNDI, 7 août 1893, à 11 h A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du et signé le 26 juillet 1893, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., en congé actuellement, sur les lieux, coin des rues Peters et Jeannet.

Deux chevaux, deux mulets, une charrette à bière, des machines, du fer, etc., et tout ce qui peut se trouver sur les lieux, endommagé par le récent incendie.

Conditions—Comptant sur les lieux.
27 juil—27 28—6 7 août

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent avantageux.

Propriété de résidence de choix —DANS UNE— CHARMANTE LOCALITE.

L'élégante, confortable et massive maison de résidence double en bois, à deux étages, Nos 292 et 292 1/2 rue Ste-Marie, entre Colisée et Prytanée.

Succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal,

No 38,943—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A,

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 23 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1893, pour le compte de la succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet No 205 borné par les rues Ste Marie, St-André, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Ste-Marie, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Colisée; et de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes de l'autre côté, celui qui le sépare du terrain No 2. Les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos 292 et 292 1/2 rue Ste-Marie, comprennent l'élégante et agréable maison de résidence double en bois, à deux étages, soigneusement bâtie, d'un séduisant extérieur, confortablement distribuée, ayant tous les agréments modernes, splendides salons, chambres à coucher vastes et bien aérées belles salles à manger, chambres à domestiques, auvent à l'arrière, etc., situation exceptionnellement désirable, admirablement améliorée; convenable à tout, rue couverte de gravier, quartier de choix, près des chemins de fer des rues Prytanée et St-Charles. Comme placement d'argent, cette propriété présente des avantages inusuels, dans un quartier comparativement nouveau; elle est invariablement louée et aux meilleurs locataires qui soient.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque du vendeur, lien sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles T. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
19 juillet—19 26—août 2 9 16 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 3 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Un Grand Cottage Double,

Rue Lapeyrouse, près Galvez,

Succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer.

No 26,438—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK & SMITH; W. H. Fitzpatrick, encanteur, Bureau No 24 rue Carondelet—Le Mercredi 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, absent en ce moment sur un congé, daté du 21 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé comme plan 7, Livre No Un, au bureau de James Fahey, et le dit lot mesure 43 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur 157 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le grand et confortable cottage-résidence double à deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 67 et 67 1/2 rue Lapeyrouse, mais portant les vieux numéros 367 et 367 1/2 rue Lapeyrouse ayant de chaque côté, six grandes chambres, citerne, hangar au fond, corridor et entrée pour la voiture sur un côté. Bon voisinage, qui augmente continuellement, à proximité de tous les agréments, ayant toujours de bons locataires et rapportant $21 par mois.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance payable en billets à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque, avec lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat pour 1893.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James B. Ward, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur, au moment de l'adjudication.
23 juil—23—août 2 9 16 23 30

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Cottages Résidences,

Encoignure des rues Neuvième et Constance.

Pour être vendus en bloc.

Succession de John Schaefer, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893, Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 125, bornée par les rues Huitième, Neuvième, Magasin et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent—

Cinq cottages en bois, à double corps de logis, connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance et Nos 121, 123 et 125 rue Neuvième, ayant chacun plusieurs chambres et cuisines, citernes hangars, etc, et rapportant ensemble chaque mois $25 ou $30 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

PAR D. E. MORPHY.

No 39,514—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Succession de John D. Byrne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 8 août 1893 à 10 1/2 heures A. M., au magasin d'épiceries et à la résidence coin des rues Prieur et Cypress, Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juillet 1893, à moi dirigé—

Un stock varié et choisi d'épiceries de famille, vins et liqueurs, une glacière, une balance, etc., aussi, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions Strictement comptant.
25 juil—25 29—août 6 8

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
6.. ... et Dauphine

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel
—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer...	7,088 33	$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations..	$82,160 81	
Réassurances......	48 572 87	$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 66	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des déboursés		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 en crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	175 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14 264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893.
(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	—13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	—264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèque	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
F. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle du District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et que la première soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur à acquitter les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

E. MESSONNIER, Député-Greffier.

...ille de la N...
...NOUVELLE...
...MANCHE, 6

LE CO...
—DE...
...ARQ...

...la se fit sous ... du feu! ...ais pour ... Eliane du ... étaient morts ... sa huitième ... et je crus ... avec l'agrément ... pensionnaire ... ais marié et ... cela rendait ... devant ... te bonnes mille ... Mais à aucun ... lque convoitise ... é l'intérêt qu'il ... le l'attirer chez ... ne rarement, et ... elle restait à ... le avançait en ... sa beauté, ... et de ... reste, à partir ... on, en esprit ... la dévotion ... parut certaine ... dans un crêpe ... gé de graves ... une grosse dot ... s'engloutir ... donc à ... évotion qui m'... mode, parce qu' ... isser, sans trop ... pension, et ... bsabilité. A ... répondait avec ... et un trait de ... Je suis très ... rester ici toute ... ans deux ans, ... de disposer d' ... et n'avait ... que pour ... anté de Juilly ... j'étais donc ... je reçus, un ... stupéfia:

"Mon cher ...

Je m'ennuie! ... sé, je ne me ... Je vous ... er au plus vite. Votre ...

... be fis qu'un ... Ainsi vous vous ... Parfaitement, ... Et vous voulez ... distraire! ... Je le désire! ... Vous avez bien ... Pas trop! ... prendre que je ... gieuse, puisque ... Vivre en ... guère: reste ... Comme vous ... Voyez-vous ... qui êtes un ... Hum! ... Et ... faut il? qu'... x mortel? ... Elle eut un geste ... Rien! ... plaire! ... Fort bien ... cercle, ma chère ... r vous plaire? ... petit idéal ... en eut nu. ... Pas moi, dit... échissez, mon ... mmes, je n'en ... vous, ... vent, et ... Elle ... la tête ... importune ... Eh bien! ce ... Ah! ... qu'est ... Certes, je savais ... mastodonte, ... nettes, je n'étais ... d'une belle ... s'entendre ... eut, qu'on n'est ... t de même un ... Je chercherai, ... ec quelque ... Elle me sauta au ... le y eût mis ... son idéal; ... calme. ... Je chercherai ... Elle m'envoya ... ngts, et se retira ... mon Dieu! ... candidats au ... héritière qui ... et charmante. ... les sortes, que ... ensement. ... Et je me ... ns mon salon la ... Gustave, ... elle s' ... attendait, pour se ... candidats fût ... Cela aurait bien ... ave. ... Mais il y ... nle de ... mordre à l'hameç... été circonvenue, ... d'un dépôt ... il y a des ... la conscience ... sont aussi ... Cela s'avançait ... Eliane me faisait ... carte de visite ... Je m'ennuie! ... Ne soyez pas ... vous! ...

Les choses en ... mes amis de ... paris de la ... de ses deux fils: ... tingué, bonne ... bie. Je proposai ... passer quelques ... femme qui ... gat en ... fils, un gamin de ... avec des cris de ... Sur la route, ... terons chez une ... que de Pen-... Elle me ... Gageons qu' ... eliente? ... Deux, même ... A la bonne ... choix! ... La marquise ... quelques lieues ... terre fort ... rapport, comme ... pays de ...

FEUI...

No 74

CEND...

GRAND

ÉMILE

QUA...

L'A...

C'EST ...

Il fit un ... reprit: ... Tiens! ... et pour ton ... Et il lui ... Le vieux ... gure, et d'une ... Jésus, ... soudain, ... écroulé au ... Comme Jésus ... humble ... frère. ... De Melville ... dait plus. ... rété sur ... hant une ... vante. ... Fantôme, ... faire ici? ... comme pour ... en!